



Fiche technique

Bilan de la campagne des entretiens professionnels des agents 2017 (gestion 2016)

La campagne d'entretien professionnel 2017 (gestion 2016) s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2010-888 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État.

Cette campagne conduite pour la cinquième année consécutive selon le dispositif précité, consistait, au-delà de l'évaluation individuelle de la manière de servir de chaque agent, à attribuer des réductions ou des majorations d'ancienneté de 1 ou 2 mois ou des valorisations de 1er ou 2e niveau aux agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade. La répartition du capital mois (hors échelon terminal) a bénéficié à 70 % des agents, 50 % d'entre eux étant attributaires d'une réduction de 1 mois et 20 % d'une réduction de 2 mois. Les valorisations étaient attribuées selon les mêmes modalités.

Toutefois, au titre de la gestion 2016, les agents de catégorie B (contrôleurs et géomètres-cadastrés des Finances publiques) n'ont plus bénéficié de réduction-majoration d'ancienneté et ont été obligatoirement attributaires de la valeur de référence en application du PPCR¹, les échelons des grades classés en catégorie B étant désormais à durée fixe.

Lors de la préparation de cette campagne, l'attention des évaluateurs a été appelée sur l'indispensable qualité de l'entretien d'évaluation devant permettre au responsable de faire le point avec son agent sur l'activité professionnelle de l'année écoulée et d'aborder les perspectives pour l'année suivante.

En outre, il a été demandé aux chefs de service attributaires d'une enveloppe de réductions d'ancienneté, déterminée au prorata de l'effectif de leur service, de formuler leurs propositions d'attribution de réduction d'ancienneté dans la limite du rompu inférieur.

Des réunions d'harmonisation concernant les agents de catégorie A ont été tenues. Dans la mesure où la répartition des dotations de capital s'est établie équitablement entre les différentes structures et n'appelait pas de rééquilibrage, celle relative à la situation des agents de catégorie C ne s'est pas tenue.

Le bilan statistique annexé à la présente fiche comprend, pour chacun des corps, dont la gestion de la situation des agents qui en relèvent est partiellement déconcentrée, 3 catégories de tableaux présentant par corps :

- la répartition des marges d'évolution par type de service pour les catégories A, C administratif et C technique ;

¹ Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

- la ventilation des réductions et majorations, valorisations et pénalisations, mentions d'encouragement par grade-échelon pour les catégories A, C administratif et C technique ;
- la répartition des recours par grade, motif et niveau de recours pour les catégories A, B, C administratif et C technique.